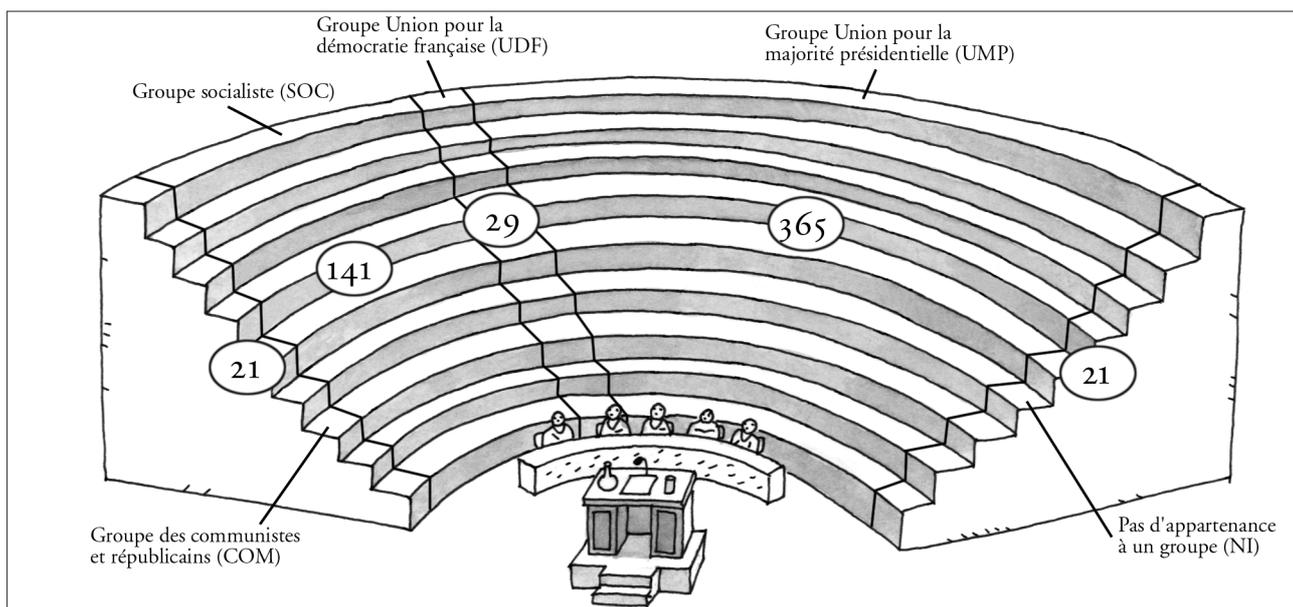




La composition de l'Assemblée nationale élue le 16 juin 2002



La majorité parlementaire regroupe 319 députés et l'opposition en réunit 253 ; 5 députés ne sont rattachés à aucun groupe.

a Que représente ce schéma ? Pourquoi est-il en demi-cercle ?

b Le président de l'Assemblée nationale est élu par les députés. Il siège au « perchoir » face aux ministres et aux députés. **Colorie sa place en jaune et le banc des ministres en orange.**

c Retrouve, en calculant :

- les partis formant la majorité parlementaire et colorie-les en rouge ;
- les partis formant l'opposition et colorie-les en bleu.

d Coche la bonne réponse.

Par rapport au président de l'Assemblée nationale :

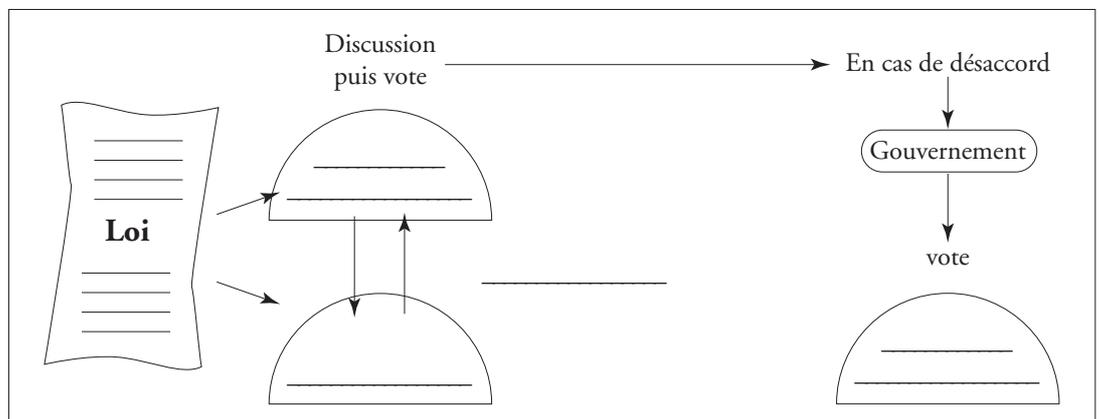
- les députés de la majorité sont assis à droite à gauche
- les députés de l'opposition sont assis à droite à gauche



Aller plus loin

Le Parlement et la loi

- Le Parlement est constitué de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Elles détiennent le pouvoir législatif.
- Le Premier ministre, au nom du gouvernement, peut proposer un projet de loi ; un député ou un sénateur peut déposer une proposition de loi.
- Une loi doit être votée par les deux assemblées. Lorsqu'il y a désaccord entre elles, la loi passe d'une assemblée à l'autre (on dit qu'elle fait la navette). En cas de désaccords répétés, le gouvernement peut demander à l'Assemblée nationale de décider seule.
- Une fois votée, la loi est promulguée par le président de la République qui la fait publier au *Journal officiel*.



Le chemin d'une loi

a Complète le schéma avec les mots suivants : *Assemblée nationale – Sénat – navette*.

b Recherche dans le dictionnaire le sens des mots :

amendement : _____

navette : _____



Retenir

Vrai ou faux ?

- | | Vrai | Faux |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 1. C'est le gouvernement qui fait la loi. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Le Sénat peut proposer une loi. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. La loi est votée par l'Assemblée nationale ou le Sénat. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. La loi est votée par tous les Français. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5. La discussion des lois par les députés est secrète. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6. Chaque projet de loi est examiné par les deux assemblées. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| Découvrir le Parlement français